

## L' EXPLOITATION AGRICOLE FAMILIALE DU SENEGAL ET LA PAUVRETÉ ?



### Editorial

En cette année 2014, les Exploitations Agricoles Familiales (EAF) sont au coeur des débats et des réflexions. Leurs fonctions de pourvoyeuses de richesses et de garant de la sécurité alimentaire ne sont plus à démontrer. Les EAF sont aussi créatrices d'emploi. Au Sénégal sur les 48,5% des actifs occupés dans le secteur primaire, 45,7% sont regroupés dans le secteur de l'agriculture de l'élevage et de la forêt (ESPS-II).

Les ménages agricoles au Sénégal sont très pauvres: 24% seulement d'entre eux parviennent à couvrir leurs besoins céréaliers par leur production (AVGSAN 2010). A l'image du secteur agricole dans son ensemble, les politiques d'appui sur le long terme en faveur des EAF sont presque inexistantes.

Les chantiers pour le développement de notre agriculture peuvent paraître titanesques, tandis que celle-ci ne contribue qu'à hauteur de 7,6% du PIB du pays. Beaucoup de réformes sont à faire pour inverser la tendance. Certaines entamées piétinent déjà, à l'image de la réforme foncière devant conduire à la sécurisation du foncier pour les EAF.

Le financement de l'agriculture et des EAF en particulier constitue l'un des gros chantiers. Nos pouvoirs publics n'ont pas atteint les 10% de budget consacré au financement de l'agriculture (Maputo). D'un autre côté les institutions financières dont la seule préoccu-

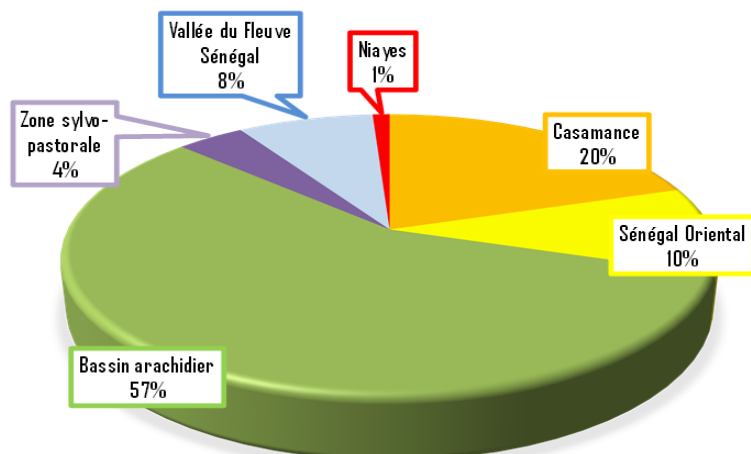
pation est de faire du profit ne prennent pas beaucoup de risques.

Il faut accélérer la cadence dans la mise en oeuvre de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) de 2004. Cette loi crée les conditions favorables pour le développement et la pérennisation des EAF, même si certains y voient des allures de promotion de l'Agrobusiness.

L'accompagnement des EAF doit être entrepris sur du long terme et nécessite une implication des structures de recherches, d'appui conseil, mais aussi d'éventuels projets ou programmes de développement. Les organisations professionnelles de producteurs doivent s'ériger en véritables représentants et relais d'informations pour la cause des EAF pour que l'agriculture familiale puisse atteindre son objectif de nourrir le producteur et de contribuer à l'autosuffisance alimentaire.

## Environnement des Exploitations Agricoles Familiales du Sénégal

### TERRES CULTIVABLES PAR ZONES ECO-GÉOGRAPHIQUES



Le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE 2013) établit la population sénégalaise à 12 873 601 habitants.

Le Sénégal est constitué de près de 55% de ruraux. Les régions les moins urbanisées sont en partie situées dans la zone éco-géographique du Bassin Arachidier. Il s'agit de Diourbel, Fatick et Kaffrine avec des taux d'urbanisation respectifs de 16,1%, 16,1% et 15,8%. A Tambacounda, zone de prédilection du sorgho, du maïs et du coton le taux d'urbanisation est aussi faible (23,9%).

Les ménages sont au nombre de 1 537 389, dont 755 540 ménages à vocation agricole, soit un taux de 49,5%. Kaffrine, Fatick, Matam et Sédhiou sont les régions du Sénégal qui comptent le plus de ménages agricoles avec

en moyenne un taux de 83%.

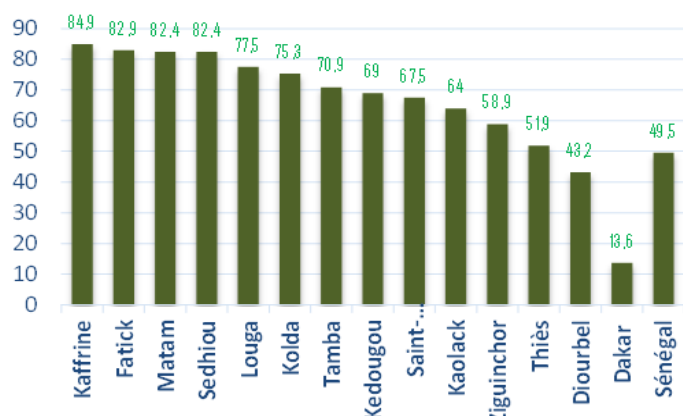
Dans la région de Diourbel, 43% des ménages sont agricoles bien qu'elle est la région où l'on compte le plus de ruraux au Sénégal.

Parmi les ménages agricoles, 60,7% s'adonnent aux cultures pluviales, 4,4% aux cultures irriguées hors maraîchage, 9,8% aux cultures maraîchères, 4,6% aux cultures de décrue et 60,1% des ménages font de l'élevage.

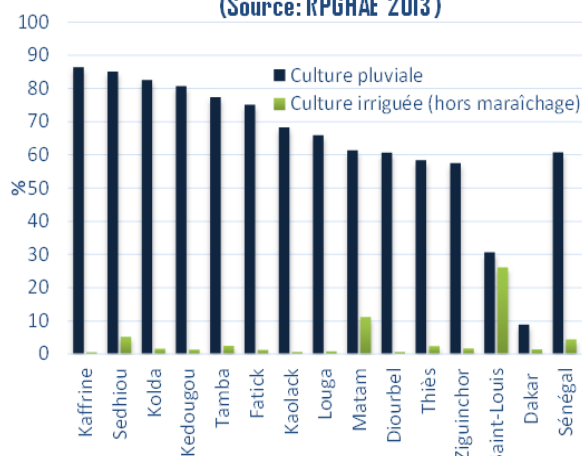
Les terres cultivables au Sénégal sont estimées à 3,8 millions d'hectares soit 19% de la superficie totale du pays. Elles sont situées en majorité dans le Bassin Arachidier (57%), la Casamance (20%) et le Sénégal Oriental (10%). La Vallée du Fleuve Sénégal, la zone Sylvo-pastorale et celle des Niayes suivent avec respectivement 8%, 4% et 1% des terres cultivables.

Parmi les terres cultivables, 2,8 millions d'hectares sont effectivement cultivés, représentant ainsi 61% de la superficie cultivable et 12% de la superficie du pays.

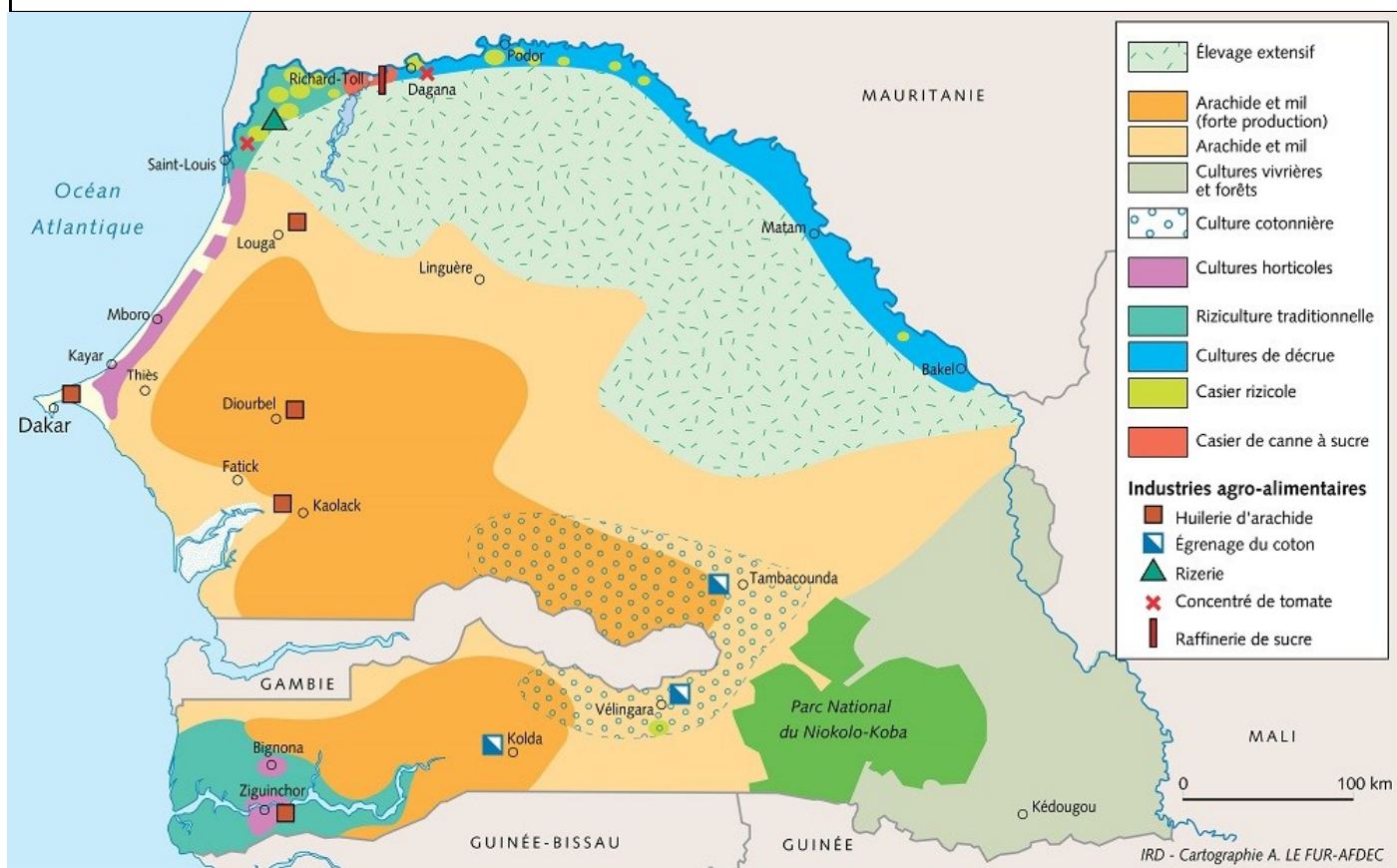
### % de ménages agricoles par région (source: RPGHAE 2013)



### % de ménages agricoles par type d'agriculture (Source: RPGHAE 2013)

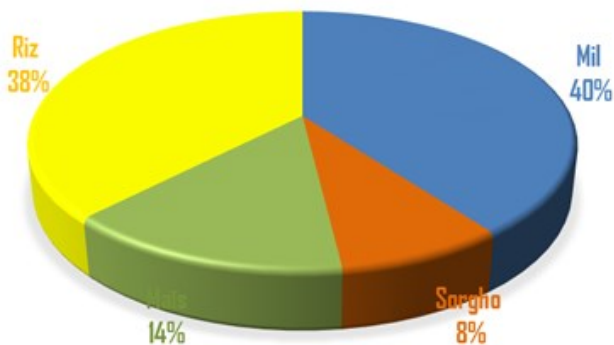


## Cartographie des zones de production au Sénégal

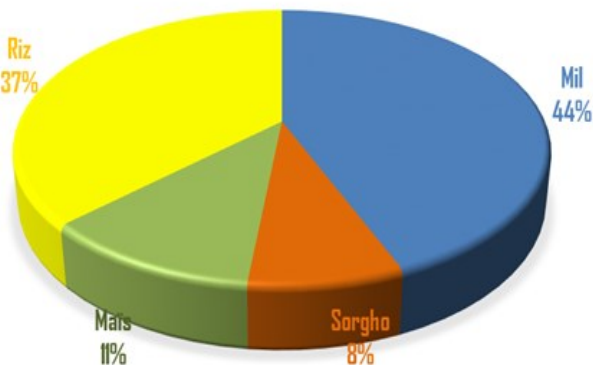


## Superficie et production céréalière des EAF

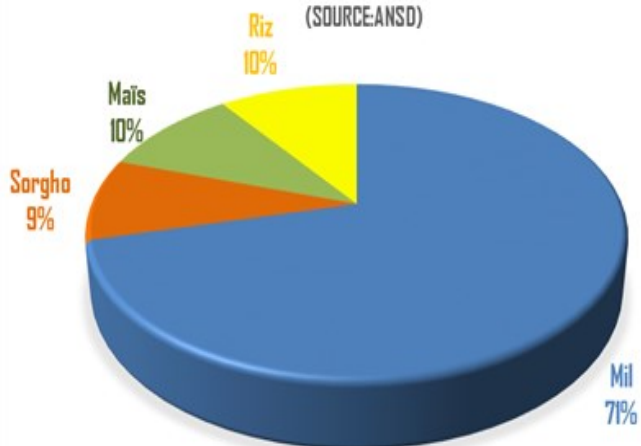
RÉPARTITION PRODUCTION CÉRÉALIERE- CAMPAGNE 2012-2013  
(SOURCE: ANSD)



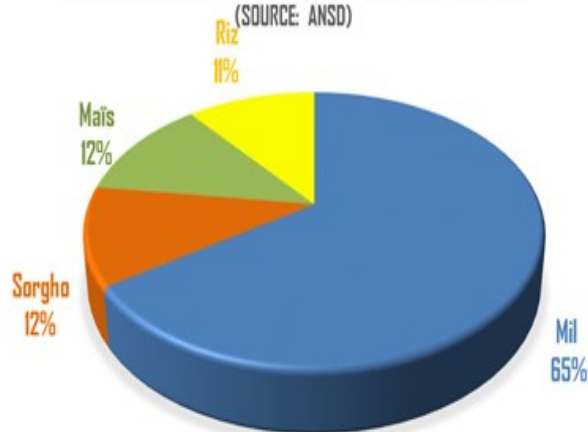
REPARTITION PRODUCTION CÉRÉALIERE-CAMPAGNE 2011-2012  
(SOURCE: ANSD)



RÉPARTITION SUPERFICIE EN CÉRÉALES-CAMPAGNE 2011-2012  
(SOURCE: ANSD)



RÉPARTITION SUPERFICIE EN CÉRÉALES - CAMPAGNE 2012-2013  
(SOURCE: ANSD)



## La capacité productive des EAF

Pour la campagne agricole 2012-2013, 1 248 507 ha ont été emblavés en céréales pour une production totale de 1 669 960 Tonnes. Le mil vient en tête avec 40% du total de la production céréalière, suivi du riz 38%, du maïs 14% et du sorgho 8%.

les régions de Fatick et de Kaffrine sont celles qui ont le plus emblavées en céréales avec respectivement 14% et 15% des superficies en céréales. La région de Kaolack, Tamba et Thiès suivent avec respectivement 12% et 9% des surfaces céréalières.

En terme de tonnage, la région de Saint-Louis domine avec 30% de la production céréalière, suivie de Kaffrine et de Kaolack avec respectivement 11% et 10% de la production du pays.

### Le mil

Le mil est la céréale la plus cultivée au Sénégal avec 71% des superficies emblavées en céréales pour la campagne agricole 2011-2012 et 65% pour la campagne 2012-2013. Il pèse en moyenne 42% du total des céréales produites sur notre territoire bien que ne représentant que 26% de la quantité de céréales présente dans l'alimentation des sénégalais.

Pour la campagne 2012-2013, Fatick est la région qui a le plus cultivée du mil avec 18% des superficies du pays en mil, suivie de Diourbel et Kaffrine (15%), de Kaolack (14%) et de Thiès (13%). En termes de quantités produites, la région de Fatick et Kaolack dominent avec respectivement 119 551 Tonnes (18%) et 109 649 Tonnes (17%).

### Le maïs

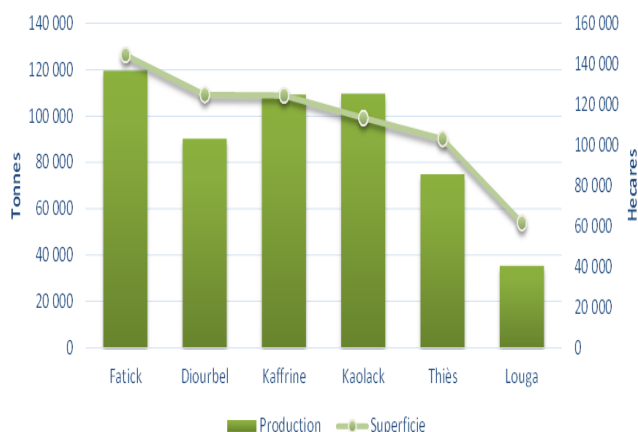
Le maïs fait partie des céréales les moins consommées au Sénégal

(10% des quantités). Pour l'année 2012-2013, 12% des superficies en céréales ont été emblavées en maïs, pour 14% de part sur la production céréalière totale. Kaolack a plus cultivé du maïs en 2012 avec 19% des superficies du pays en maïs, ce dernier ne représentant que 19% de ses superficies en céréales. Tamba, Kaffrine et Kolda suivent avec respectivement 17%,16% et 14% des superficies totales de maïs. Soulignons que Kolda et Tamba ont consacré respectivement 30% et 23% de leurs superficies en céréales au maïs. En terme de production, Kolda, Kaolack et Kaffrine dominent avec respectivement 19%,18% et 14% de la quantité de maïs produite sur l'ensemble du territoire durant la campagne agricole 2012-2013.

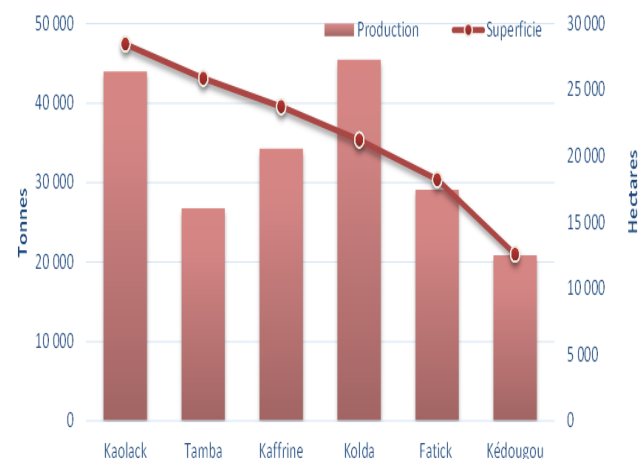
### Céréales



### Mil



### Maïs



## Le riz

Avec 42% de part dans la consommation céréalière des sénégalais, le riz est une denrée très appréciée. En 2012, le riz ne représente que 11% des superficies cultivées en céréales pour 38% de la production céréalière du pays. Principalement cultivée en irriguée dans la Vallée du Fleuve Sénégal (Saint-Louis) avec 57% des superficies emblavées en riz, il est au centre de la politique d'autosuffisance alimentaire du Sénégal. Il est aussi cultivée en pluvial à Ziguinchor et à Sédhiou avec respectivement 17% et 15% des surfaces en riz. Soulignons que Saint-Louis et Ziguinchor consacrent respectivement 87% et 70% de leurs superficies céréalières à la culture du riz.

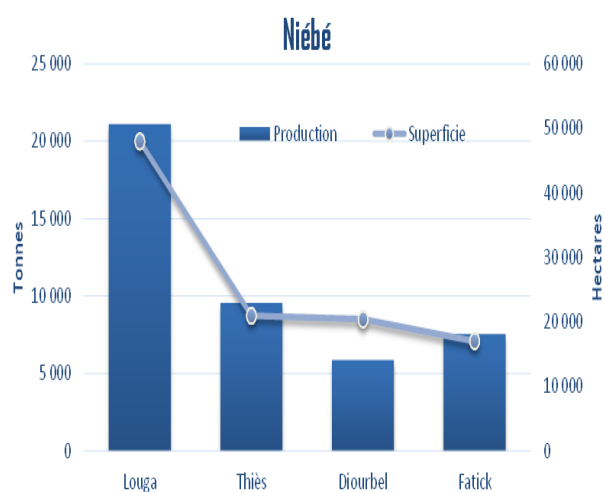
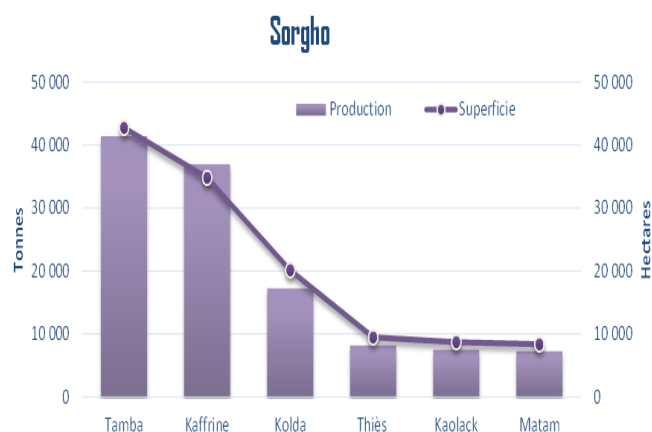
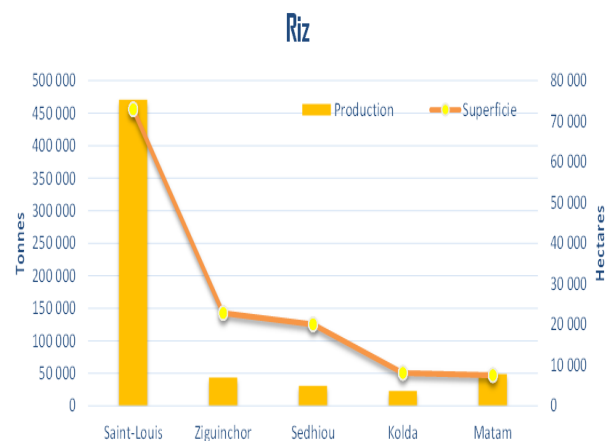
## Le sorgho

Le sorgho représentait 12% des superficies emblavées en 2012 pour 8% du total de la production céréalière en terme de tonnage. Il fait partie des céréales les moins consommées par les sénégalais (8%). Cependant il est largement cultivée à Tamba, Kaffrine et Kolda avec respectivement 30%, 24% et 14% du total des superficies en sorgho. A Tamba et à Kolda, le sorgho occupe respectivement 38% et 28% de leurs superficies céréalières. Matam et Kaffrine consacrent aussi respectivement 17% et 19% de leurs superficies céréalières au sorgho. Les régions de Tambacounda et de Kaffrine dominent largement en ce qui concerne la production avec respectivement 30% et 27% de la production globale de sorgho de la campagne agricole 2012-2013.

## Le niébé

Le niébé ou dolique à oeil noir a été cultivé pour le compte de la campagne agricole 2012-2013 sur près de 143 600 ha. La production a été estimée à environ 60 000 tonnes, dont les 36% ont été produites rien qu'à Louga qui totalise tout de même 33% des superficies emblavées en niébé. En terme de superficies emblavées la région de Saint-Louis et de Thiès suivent avec respectivement 16% et 15% des surfaces en niébé pour 7% et 17% de la production globale.

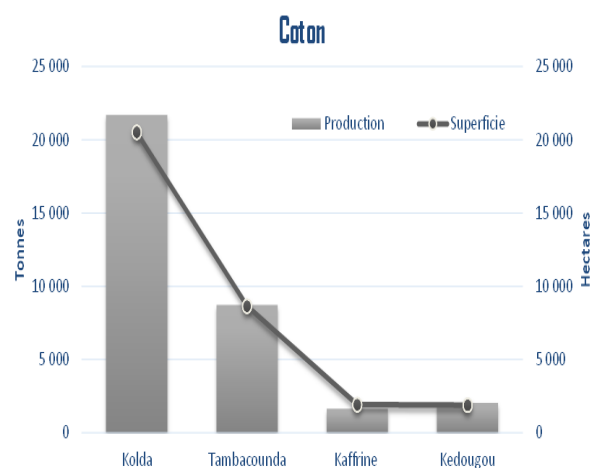
La région de Fatick et Diourbel produisent aussi du niébé avec respectivement 12% et 14% des superficies de niébé du pays, pour 14% et 12% de part de production.



## Le coton

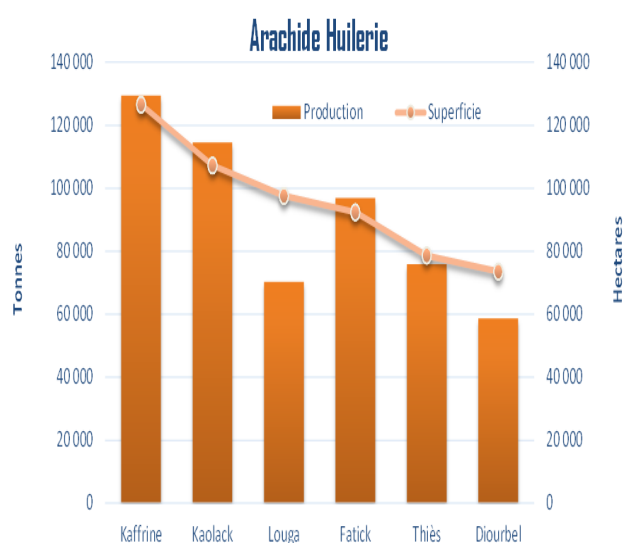
Considéré comme une culture de rente au même titre que l'arachide, le coton est une culture d'exportation. pour la campagne agricole 2012-2013, 33 744 Ha de coton ont été cultivés au Sénégal pour une production globale de 34 763 Tonnes. La région de Kolda totalise en moyenne 60% du total des superficies cultivées et des quantités produites en coton.

La région de Tambacounda est aussi productrice de coton avec 8 644 Ha (26% du total des superficies cotonières) emblavée pour une production de 8 721 Tonnes (25% de la production globale en coton).



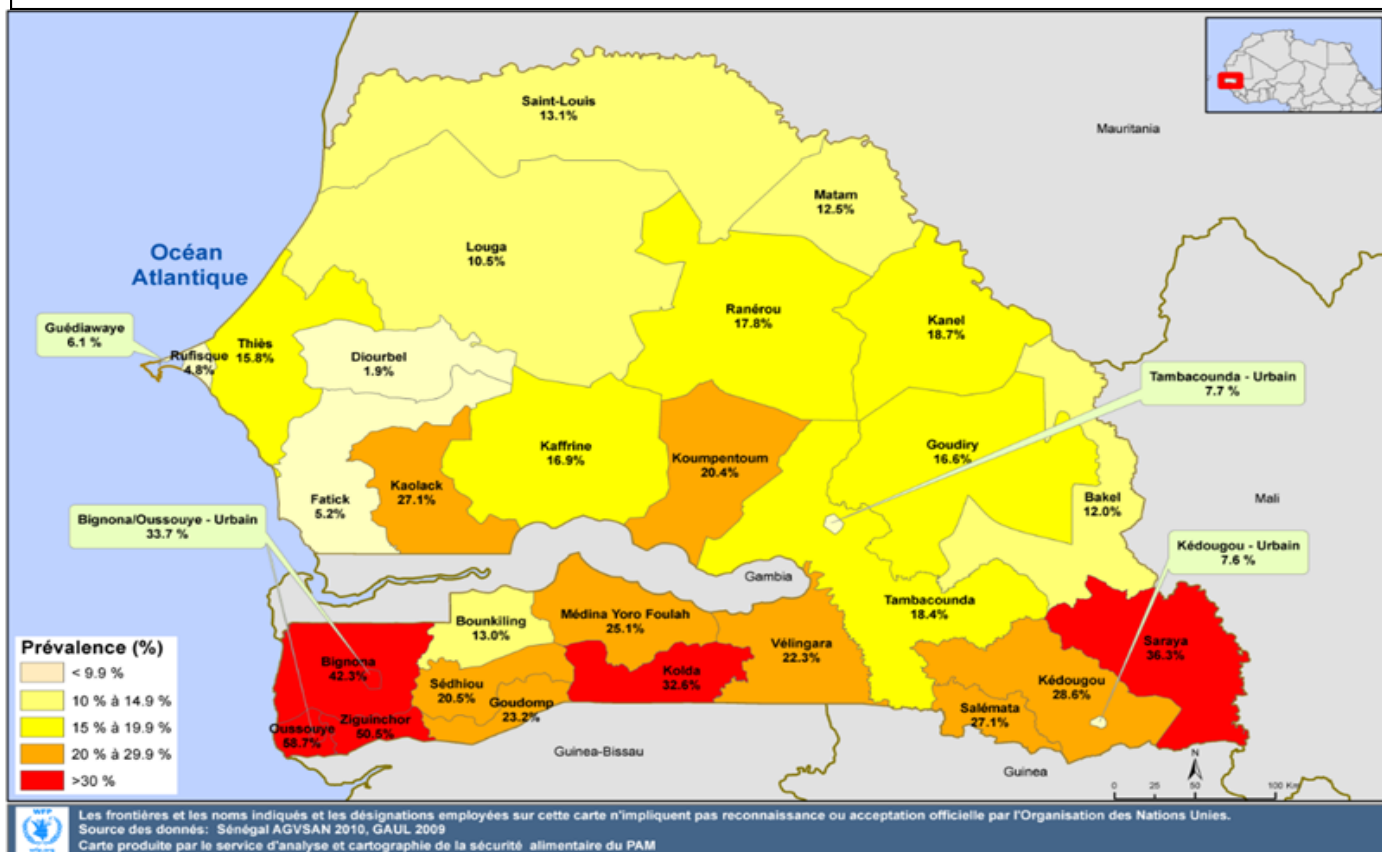
## L'arachide

L'arachide est la principale culture de rente au Sénégal, en 2012 le Sénégal a emblavé 708 956 ha en arachide pour une production globale de 672 803 tonnes. La région de Kaffrine et Kaolack ont emblavé à eux deux près de 33% du total des superficies arachidières pour 38% de la production globale. En termes de superficie les régions de Louga, Fatick et Thiès suivent avec respectivement 14%, 13% et 11% du total des superficies arachidières pour une production cumulée équivalente à 32% de la production arachidière totale du Pays.



# Situation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire

Carte I: Situation de l'insécurité alimentaire au Sénégal



D'après les statistiques de la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE), en 2013 l'agriculture représente 7,6% du Produit Intérieur Brut du Sénégal (dont 5,7% pour l'agriculture vivrière et 1,9% pour celle industrielle et d'exportation). Précisons qu'à elle seule, l'agriculture vivrière contribue à hauteur de 39% dans la part du secteur primaire qui s'établit à 14,7% du PIB du Pays.

## Insécurité alimentaire

Selon le rapport de L'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition de 2010 (AVGSAN 2010), les ménages en milieu rural consacrent 65,5% de leurs dépenses à l'alimentation. Sur les 34,5% correspondant aux dépenses non alimentaires, celles consacrées aux cérémonies et à l'habillement sont les plus importantes avec respectivement 8,1% et 6,1%.

En ce qui concerne les dépenses allouées à l'alimentation, la part la plus conséquente est consacrée au riz avec 17,6%, ensuite vient les protéines animales

avec 11,4%, l'huile et le sucre avec respectivement 7,6% et 7%.

L'AVGSAN précise aussi que 15,1% des ménages ruraux sont en situation d'insécurité alimentaire (3,7% insécurité sévère, 11,4% en modérée) et que la profondeur du déficit céréalier en milieu rural est en moyenne de 119 kg/personne soit 64% des besoins céréaliers.

Avec des besoins céréaliers minimums équivalents à 185 kg/an, la proportion des ménages en milieu rural ne couvrant pas leurs besoins en céréales par leur production, est assez préoccupante surtout pour les régions vivrières du Sénégal.

A Saint-Louis, première région en termes de production céréalière (moyenne annuelle de 432 000 tonnes de céréales entre 2010 et 2013), 54% des ménages ruraux ne couvrent pas leurs besoins en céréales par leur production. La quantité de céréales non couverte par l'autoproduction est de 151 kg/personne donnant ainsi

une profondeur du déficit céréalier de 82%. En 2010, le pourcentage de ménages ruraux en insécurité alimentaire à Saint-Louis est de 13,1%.

A Matam, Ziguinchor et Sédhiou, régions rizicoles par excellence, l'AVGSAN montre que respectivement 69%, 85% et 70% des ménages ruraux ne couvrent pas leurs besoins céréaliers par l'autoproduction. La profondeur du déficit céréalier étant de 62% à Matam, de 71% à Ziguinchor et de 58% à Sédhiou.

La prévalence de l'insécurité alimentaire au niveau des ménages y est assez significative avec en moyenne 16,3% dans la région de Matam, 50,5% à Ziguinchor et 18,9% à Sédhiou.

A Kaffrine, Fatick et Kaolack, régions où les surfaces cérésières sont les plus importantes (mil, maïs), on retrouve respectivement 60%, 75% et 79% des ménages ruraux qui ne couvrent pas leurs besoins céréaliers par l'autoproduction. La profondeur du déficit céréalier est de 53% pour Kaffrine, et 60% pour Fatick et Kaolack. L'insé-

rité alimentaire est moins présente à Fatick avec un taux de 5,2% contre 16,9% et 27,1% pour Kaffrine et Kaolack.

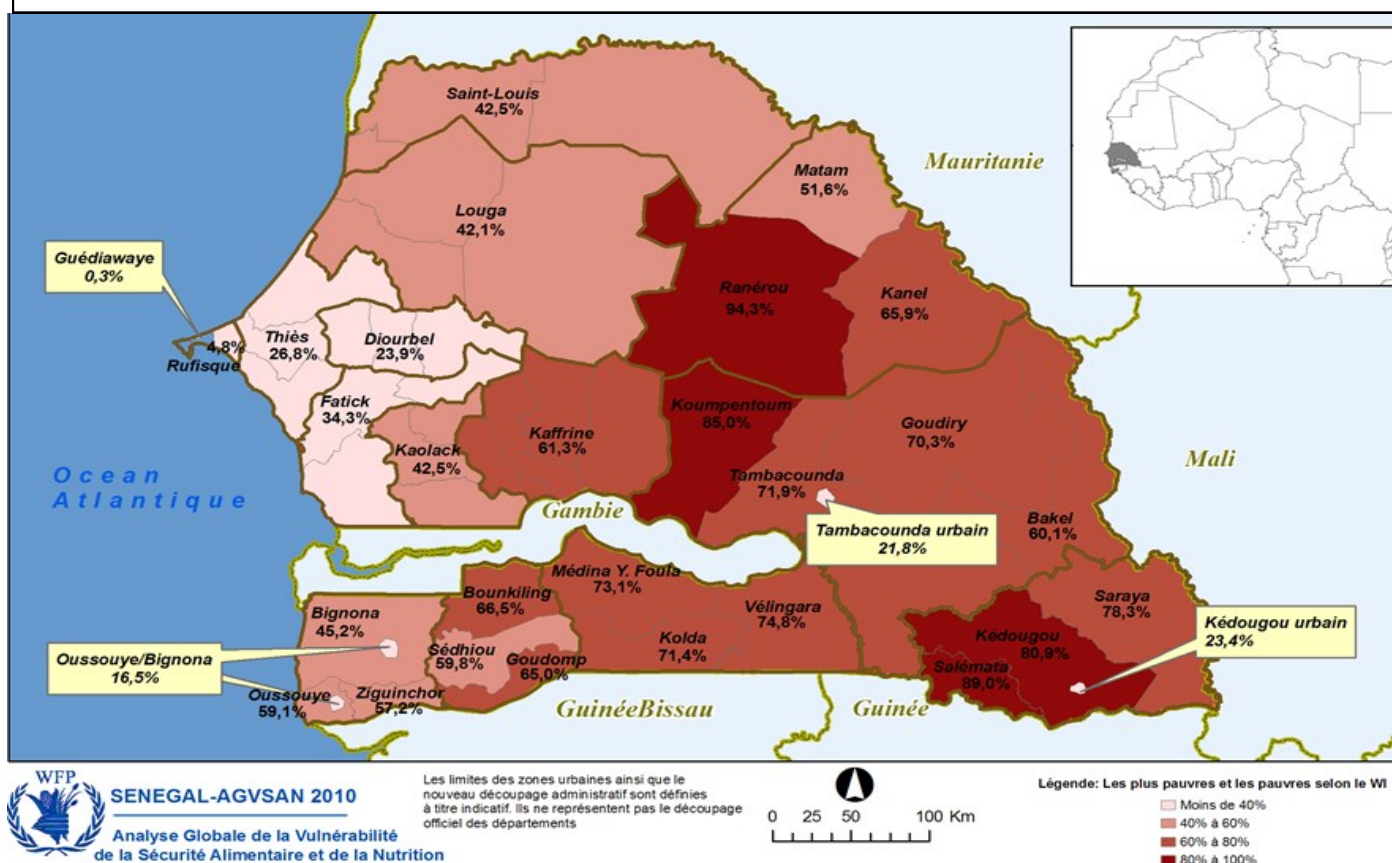
### Pauvreté

L'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-2011) estime l'incidence de pauvreté à 47,6% en 2011 avec un taux plus élevé en milieu rural (57,3%).

L'enquête a aussi révélé que les taux de pauvreté sont plus élevés chez les personnes vivant dans les ménages dirigés par des agriculteurs. En effet l'incidence de la pauvreté est assez prononcée dans certaines régions agricoles du Sénégal: le taux de pauvreté est de 76,6% à Kolda (zone cotonnière), de 67% en moyenne à Sédhiou et Ziguinchor (riz pluviale), 63,8% à Kaffrine (arachide, sorgho, maïs, mil), 61,7% à Kaolack (arachide, maïs, mil), 67,8% à Fatick (mil, maïs, arachide) et 62,5% à Tambacounda (coton, sorgho, maïs).

Par contre les régions de Saint-Louis (riz) et Thiès (mil, niébé, sorgho, arachide) présentent une incidence de la pauvreté moins prononcée avec respectivement 39,5% et 41,3%.

Carte 1 : Situation de la pauvreté au Sénégal



## La notion d'Exploitation Agricole Familiale au Sénégal



Pour la FAO, « L'agriculture familiale englobe toutes les activités agricoles reposant sur la famille, en relation avec de nombreux aspects du développement rural. L'agriculture familiale permet d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale ou aquacole qui, sous la gestion d'une famille, repose essentiellement sur de la main-d'œuvre familiale, aussi bien les hommes que les femmes. »

L'année 2014, est celle de l'agriculture familiale qui « nourrit le monde et soigne la planète ». C'est aussi une année de réflexion au Sénégal sur des problématiques qui touchent cette agriculture familiale en manque de soutien. A vrai dire nos politiques plaident davantage en faveur de l'agrobusiness et ils ne s'en cachent plus, un agrobusiness en complément de l'agriculture familiale pour booster la croissance agricole et permettre d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

La compétition pour l'allocation des ressources disponibles semble jouée d'avance tant les rapports de force sont inégaux. Notre petite agriculture orientée vers la production agricole semble la plus vulnérable avec le phénomène de l'accaparement des terres, les difficultés d'accès au crédit et surtout l'instabilité des marchés et du climat qui contribuent à la réduction du revenu des petits exploitants agricoles.

Pour la production agricole, elle est en majorité organisée par les exploitations agricoles familiales, dont la caractérisation peut se faire selon un ensemble de critères qui peuvent varier d'une zone éco-géographique à une autre.

Un premier pas serait d'avoir une idée de leur représentativité en nombre et d'évaluer leur contribution réelle dans la production alimentaire du pays. Cependant il nous faudrait d'abord déterminer qui peut-on regrouper dans la terminologie « exploitations agricoles familiales » au Sénégal.

La Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) de 2004 dans son article 16, définit l'exploitation agricole comme une unité disposant de facteurs de production (terre, bâtiments, cheptel, matériels, main d'œuvre, etc.) qui sont utilisés par un exploitant exerçant un métier de l'agriculture.

Dans son article 18, elle apporte une précision supplémentaire en ce qui concerne le caractère « familial » de l'exploitation agricole en signifiant qu'il s'agit d'une unité de production agricole organisée sur une base familiale, au sein de laquelle les rapports entre personnes sont définis librement et ne sont pas régis par le code du travail.

La gestion de la production organisée autour d'une base familiale et reposant préférentiellement sur une main d'œuvre familiale semble être un critère

discriminant de distinction.

Cattin & Faye dès 1982 avaient intégré la notion de fonctionnalité dans leur définition : « l'exploitation agricole familiale constitue un système de production réunissant un groupe de personnes appartenant à une lignée familiale et le milieu exploité par eux, tous soumis à un même centre de décision principal pour la mobilisation de la force de travail en vue de la production agricole destinée à l'autoconsommation et/ou à la vente ».

Ce qu'a repris aussi E. Chia en 1987 et 1992 dans sa description en disant que « toute exploitation agricole familiale remplit une fonction de production, une fonction de consommation et une fonction d'accumulation du patrimoine. La présence de ces trois fonctions dans un même lieu (individu ou ménage) et au même moment confère à l'exploitation agricole une logique propre que l'on peut appeler logique familiale de production-reproduction. ».

Oliveira (1997) quant à lui, catégorise les exploitations familiales agricoles en rapport avec leur fonction de production, l'importance de la main d'œuvre affectée à l'exploitation et la structuration du revenu familial.

Dans le contexte du Sénégal, une exploitation agricole familiale n'est pas forcément une exploitation agricole paysanne qui est synonyme en général de petite agriculture. Il faut dire que la typologie des

EAF peut se faire selon un ensemble de critères très variés, liés à la structuration de l'unité de production.

Cette structuration peut dépendre des systèmes de cultures (pluviales ou irriguées), mais également de la taille des superficies agricoles cultivées et de leur mode de faire valoir mais aussi des types de spéculations pratiquées. En envisageant uniquement une définition structurelle, on serait amené à exclure les exploitations agricoles qui auraient par exemple recours à de la prestation mécanisée, au financement bancaire ou qui pratiqueraient une culture industrielle.

Et pourtant à y regarder de près, l'on se rend compte que pour ces cas précis, on peut bel et bien être dans une logique familiale dans la gestion de l'exploitation.

Il faut donc ratisser large pour la notion d'EAF. Le critère de l'utilisation d'une main d'œuvre familiale et celui de l'importance des capitaux, sont plus pertinents dans le cas d'une petite agriculture.

Une approche fonctionnelle qui mettrait en avant l'organisation de la prise de décision en rapport avec la taille de la famille et les objectifs visés par l'exploitation de l'unité de production, paraît mieux indiquée qu'une approche structurelle pour définir les exploitations agricoles familiales du Sénégal et surtout faire ressortir le caractère « familial ».



## Caractérisation des Exploitations Agricoles du Sénégal

Les enquêtes du projet de caractérisation et de typologie des exploitations agricoles familiales au Sénégal (EXFAM) menée par l'ISRA/BAME en 2004 avec l'appui de la SODEFITEX, de la SAED, de la DAPS, de l'ANCAR et de la FONGS/CNCR permettent de nous faire une idée des caractéristiques des exploitations familiales au Sénégal et surtout de leur contribution à l'alimentation des sénégalais.

Le projet EXFAM a pu couvrir la presque totalité des zones éco-géographiques du Sénégal que sont : la Vallée du fleuve Sénégal, la zone Sylvo-pastorale, la zone des Niayes, le Bassin arachidier, la Basse & Moyenne Casamance et le Sénégal Oriental & la Haute Casamance.

### Le Bassin Arachidier

Dans le Bassin Arachidier, 2613 exploitations familiales ont été enquêtées. A Kaffrine, le foncier cultivé par exploitation est estimé en moyenne à 4,6 Ha, à Fatick il est de 4,80 Ha et à Thiès de 4,64 Ha.

Les enquêtes révèlent que l'arachide est cultivée par les exploitations agricoles familiales en moyenne sur 2,25 Ha à Kaffrine, 1,36 Ha à Fatick et 2,49 Ha à Thiès.

Le mil et le sorgho sont cultivés en moyenne sur 2,02 Ha à Kaffrine, 2,15 Ha à Fatick et 2,70 Ha à Thiès.

Pour le maïs, il l'est sur 1,50 Ha à Kaffrine et 0,86 Ha à Fatick.

Le revenu agricole moyen par exploitation est estimé à 325 768 Fcfa à Kaffrine, 178 445 Fcfa à Thiès et à 143 810 Fcfa dans la région de Fatick.

### La Vallée du Fleuve Sénégal

Le nombre d'exploitations agricoles enquêtées s'élève à 3167. Le foncier moyen cultivé est de 3,75 Ha à Dagana, de 0,98 Ha à Podor, de 1,12 Ha à Matam, de 1,19 Ha à Kanel et de 1,63 Ha à Bakel.

Les enquêtes du projet EXFAM montrent que le riz est cultivé en moyenne par exploitation sur 5,87 Ha à Dagana, sur 1,02 Ha à Podor, sur 0,62 Ha à Matam, sur 0,95 Ha à Kanel et sur 0,51 Ha à Bakel.

Pour le maïs, il est cultivé sur 0,53 Ha à Dagana, sur

1,02 Ha à Podor, sur 1,35 Ha à Matam, sur 0,75 Ha à Kanel et sur 1,05 Ha à Bakel.

Le mil et le sorgho sont quant à eux cultivés sur 0,50 Ha à Dagana, sur 1,94 Ha à Podor, sur 1,57 Ha à Matam, sur 0,64 Ha à Kanel et sur 2,07 Ha dans le Bakel.

Le revenu agricole moyen par exploitation est estimé à 438 114 Fcfa dans la Vallée du Fleuve.

### Le Sénégal Oriental et la Haute Casamance

Dans le Sénégal Oriental et la Haute Casamance, c'est au total 1184 exploitations agricoles familiales qui ont été enquêtées, soit 731 dans le Sénégal Oriental et 453 en Casamance Continentale. Le Sénégal oriental regroupe le département de Bakel dans sa partie non fluviale et les départements de Tambacounda et de Kédougou. La Casamance continentale correspond quant à elle aux départements de Kolda et Vélingara.

Les superficies moyennes par exploitation pour l'arachide sont de 0,86 Ha à Kédougou, de 2,83 Ha à Kolda, de 2,65 Ha à Tambacounda et de 1,08 Ha à Vélingara.

Pour le coton, les superficies tournent autour de 1,75 Ha à Kédougou, de 1,4 Ha à Kolda, de 1,07 Ha à Tamba et de 2,69 Ha à Vélingara.

Pour les céréales, le riz est cultivée sur 0,79 Ha à Kédougou, sur 1,06 Ha à Kolda, sur 2,5 Ha à Tamba et sur 1,19 Ha à Vélingara.

Le maïs est cultivé sur 0,96 Ha à Kédougou, sur 1,5 ha à Kolda, sur 0,96 Ha à Tamba et sur 1,19 Ha à Vélingara. Le mil et le sorgho sont présents en moyenne sur 1,24 Ha à Kédougou, sur 2,28 Ha à Kolda et sur 2,21 Ha à Tambacounda.

Les exploitations agricoles familiales sont très productives en dépit du fait que le revenu agricole moyen soit faible. Les conditions de marché et les aléas climatiques contribuent aussi à rendre ce revenu agricole très irrégulier. Les politiques agricoles doivent prendre en compte les besoins de ces EAF qui sont pour la plupart en situation d'insécurité alimentaire. Appuyer les EAF c'est aider le Sénégal à nourrir sa population.

## La sécurisation foncière des EAF

Accentuer le processus de réflexion sur la sécurisation foncière doit être l'un des objectifs phares pour l'année 2014 qui est celle de l'Agriculture Familiale. Le développement agricole du Sénégal ne passe pas forcément par l'agrobusiness, il doit s'appuyer principalement sur les exploitations agricoles familiales qui ont les capacités de produire suffisamment et de manière durable.

Au Sénégal l'agrobusiness se développe progressivement soutenu par l'Etat et certains bailleurs de fonds. Déjà en 1996, les propositions du plan d'action foncier (PAF) allait dans le sens de faciliter l'acquisition de terre en faveur des investisseurs privés détenteurs de capitaux, à travers des titres fonciers qui serviraient de garanties bancaires et sécuriseraient leurs investissements futurs. Actuellement on constate l'installation progressive des agrobusinessman à travers certains projets et programmes étatiques qui souvent prennent la forme de partenariat public-privé (biocarburant, etc.).

Il s'agit en effet d'un mal nécessaire pour autant qu'il soit encadré et qu'il n'entre pas en compétition direct avec l'agriculture familiale pour l'allocation des ressources disponibles.

Booster notre agriculture, c'est lever les contraintes qui pèsent sur l'agriculture familiale dont la plus importante est l'insécurité foncière. Il faut sécuriser le foncier pour lutter contre l'accaparement des terres, réduire les conflits sur le foncier agricole, limiter le morcellement des superficies cultivables, et surtout permettre d'accélérer le processus de résilience des exploitations agricoles familiales (EAF).

Cette sécurisation passe par la réforme de la loi sur le domaine national et la mise en place d'une vraie politique foncière. Mais cela ne sera pas chose facile car il faudra d'abord trouver un consensus sur les différentes propositions émises par les acteurs du foncier, surtout pour les propositions pertinentes et viables.

Les réflexions sur la sécurisation foncière doivent aussi prendre en compte les implications tant positives

que négatives que celle-ci peut avoir sur le devenir des EAF. En exemple, la possibilité d'utilisation du titre de propriété comme garantie à l'octroi d'un financement, qui peut conduire à une perte de l'outil de production en cas d'endettement chronique.

En attendant, des programmes de développement financé par des partenaires au développement travaillent pour une formalisation de la situation foncière dans les communautés rurales relevant en partie du domaine irrigué à travers la mise en place d'outils de gestion du foncier et la formation en matière de gestion foncière.

La sécurisation foncière est un défi pour les exploitants eux-mêmes car il faut changer les comportements et modifier les perceptions pour une bonne mise en œuvre. Elle permettra également d'introduire la problématique de l'accès des femmes au foncier et de discuter de la place des jeunes dans le processus de prise de décision et dans la gestion des EAF, surtout concernant les aspects liés à la succession.

## L'accès au crédit pour les EAF

Les EAF ont beaucoup de difficulté à accéder au financement. Elles se heurtent le plus souvent au manque de sûretés réelles pour leur garantir une éligibilité au crédit bancaire. A cela s'ajoute la taille (en terme de superficie et dans une moindre mesure de volume d'activité) des exploitations agricoles familiales accroît leur vulnérabilité et pose le problème de leur viabilité, et surtout de leur solvabilité.

Pour le moment la caution solidaire (sûreté personnelle) garantit le financement octroyé aux exploitants agricoles familiaux regroupés au sein d'organisations paysannes de base.

### Qui finance ?

La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) est un des acteurs majeurs du financement de l'agriculture au Sénégal. En effet dans la Vallée du Fleuve Sénégal, rien que pour la filière riz, la CNCAS a octroyé pour l'année 2013 près de 7 milliards de Fcfa en crédit de campagne. Cependant le niveau de remboursement atteint n'est pas celui souhaité, en cause des insuffisances dans la gestion collective du crédit de campagne, un niveau de productivité faible et surtout des difficultés d'accès au marché.

Les institutions de microfinance (CMS, PAMECAS, ACEP,...) financent aussi les EAF, mais de manière irrégulière. Soulignons que le coût de ce crédit est le plus souvent proche de l'usure et ne couvre qu'une partie des besoins de financement réel.

Des projets et programmes de développement participent aussi autant que faire se peut à l'accroissement et à l'amélioration de la qualité du financement des EAF. On peut citer par exemple, le fonds de relance de la production rizicole du projet Bey Dunde ou les financements à frais partagés du PDMAS (Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal).

### L'Etat doit prendre les choses en main

Nos politiques sont conscients que beaucoup d'efforts sont à faire en matière de financement pour ap-

puyer les EAF. Dans ce sens, l'Etat du Sénégal s'est engagé dans le cadre de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition au Sénégal (NASAN) à augmenter la part des crédits bancaires alloués au secteur agricole de 3 à 8% et à poursuivre la mise en oeuvre de mesures pour la modernisation de notre agriculture (aménagement, équipements...) d'ici 2015. Souhaitons que ces mesures soient aussi en faveur des EAF, vue qu'un des indicateurs de réussite se trouve être l'augmentation en dollar des nouveaux investissements du secteur privé dans le secteur agricole.

Le caractère insuffisant des crédits de campagne et leurs mises en place tardives augmentent tout aussi bien le risque de contrepartie encouru par les structures financières que les détournements d'objectifs qui sont assez fréquents en milieu agricole. Ainsi pour une meilleure efficacité, le financement doit être adapté et doit être entièrement réparti le long de la chaîne de valeur du produit concerné.

## Les EAF, un moyen pour lutter contre le chômage des jeunes

L'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II) de 2011 estime que la population sénégalaise est très jeune, près de 53,8% sont âgés de moins de 20 ans et 56,2% de celle-ci réside en milieu rural.

Le milieu rural concentre aussi le plus grand nombre d'actifs car on y retrouve 52,3% de la population en âge de travailler dont plus de la moitié (54,2%) des individus en âge de travailler est en activité.

Toujours selon l'ESPS-II, 48,5% des actifs occupés sont dans le secteur tertiaire avec une proportion de 45,7% regroupés dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, et de la forêt.

Le taux de chômage en milieu rural est de 7,4% contre 14% en moyenne dans les centres urbains. Ceci s'explique par un taux d'activité et d'occupation respectivement de 51,5% et de 46,1% assez élevé.

Chez les jeunes, le taux de chômage est estimé à 12,7%, les jeunes femmes étant les plus touchés. On remarque que le taux de chômage des jeunes est plus élevé en milieu urbain (16,5% en moyenne) qu'en milieu rural (10,5%).

L'insertion des jeunes dans la vie active est un véritable casse-tête pour nos pouvoirs publics, qui font du mieux qu'ils peuvent mais sans doute pas suffisamment. Actuellement l'Etat parie sur la mise en place de Domaines Agricoles Communautaires (DAC) qui permettrait la création de 300 000 emplois et le développement des fermes agricoles pour accélérer l'insertion des jeunes dans le secteur agricole. Tout de même, il faudra éviter le jeu à somme nul, car davantage de jeunes ruraux quittent aussi le secteur agricole faute de perspectives.

L'Etat doit d'abord créer les conditions pour maintenir cette jeunesse rurale agricole qui est déjà en activité. Pour cela, il faut faciliter l'accès des jeunes au foncier en leur donnant la priorité dans les nouvelles affecta-

tions du foncier cultivable.

Des activités de formation et de renforcement de capacité doivent aussi être menées pour cette jeunesse agricole qui paraît plus réceptive à l'introduction de nouvelles technologies (semences, techniques culturales, etc.) capables de booster notre productivité agricole.

Les exploitations agricoles familiales sont le futur d'une agriculture écologique, durable et garante de la sécurité alimentaire. Néanmoins avec la montée en puissance de l'agrobusiness, on peut craindre une hausse du taux du chômage et de la pauvreté contrairement aux idées reçues. Qu'en sera-t-il de la répartition des richesses ? Y-aura-t-il un intérêt à avoir le statut d'agriculteur tel que c'est souhaité au niveau de la Loi d'Orientation Agro Sylvopastorale ?

## NOS OBJECTIFS

Contribuer à la promotion de la démocratie et la bonne gouvernance au sein des organisations de producteurs de la Vallée du Fleuve Sénégal.

## L'information économique pour les acteurs et décideurs du développement rural

**L**es CGER c'est aussi la production d'une **information économique** sur l'agriculture dans la Vallée du Fleuve. À partir des données comptables et financières de leurs adhérents, les CGER apportent des éléments fiables et issus de situations réelles sur le terrain sur :

- la typologie et le degré de **structuration des OP**,
- les indicateurs de **rentabilité économique** des activités des OP de la Vallée du Fleuve,
- les **déterminants économiques** par zones, filières, type d'exploitation, ...
- les **leviers financiers et économiques** du développement agricole de la Vallée du Fleuve.

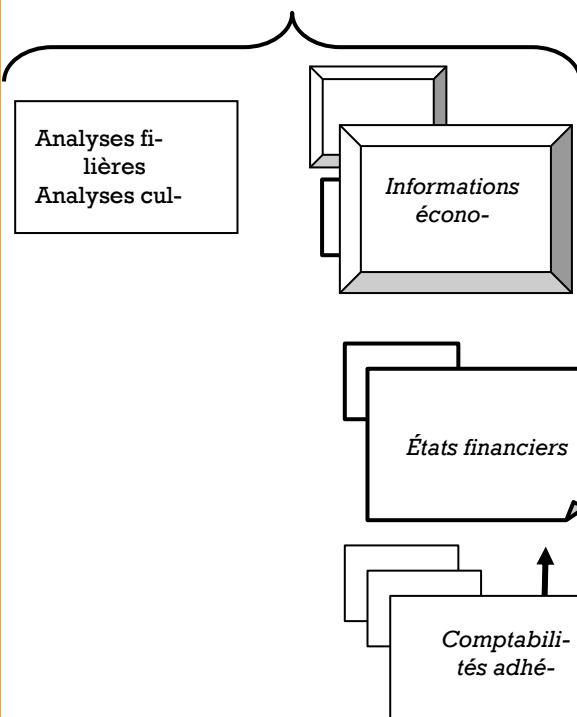
Aujourd'hui les acteurs et décideurs du développement rural sont à la fois submergés et en panne d'informations parce qu'il y en a trop et qu'elles ne sont souvent pas fiables ou pertinentes. **les CGER apportent de l'information économique** fiable sur :

- Les leviers d'action qui ont donné des résultats sur le plan économique pour tels producteurs ou telle filière,
- Les potentiels à appuyer, les zones, les filières, ...

Tout ceci destiné aux :

- **Pouvoirs Publics** pour leur pilotage sectoriel
- **bailleurs de fonds** pour leurs stratégies d'intervention
- **acteurs du développement rural régional** SAED, ANCAR, CNCAS, ...,

RETROUVEZ-NOUS SUR  
[www.cger-vallee.com](http://www.cger-vallee.com)

Pour les adhérents CGERPour les PP, BDF et partenaires

Connaître précisément la **situation économique des producteurs** de la Vallée du Fleuve

Évaluation de l'**impact des mesures** et/ou financements nationaux et internationaux

Identifier les **leviers d'action** économiques les plus performants



Aujourd'hui, les CGER contribuent à la politique de développement agro-sylvo-pastorale en matière de développement de l'information agricole. Ils apportent aux Pouvoirs Publics et aux acteurs du développement des outils complémentaires d'aide à la décision pour les politiques, stratégies et incitations.